

Rôle d'inscription

Coordonnées

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Adresse électronique (E-mail) _____

Tel. : résidence _____ ; bureau _____ .

Date de naissance : ____ / ____ / ____ / Gaucher : ____ ou Droitier : ____
 jour mois année

S'il y a lieu, lien de parenté avec un membre

Ne sont considérés "parents proches" que les père ou mère, les enfants, le conjoint de droit ainsi que le conjoint de fait après, dans ce dernier cas, trois ans complets de vie commune.

Nom du parent-membre : _____

Lien de parenté : Conjoint (e) ____ ; Père ou Mère ____ ; Enfants ou Petits enfants ____.

Signature du parent- membre _____

Coût et signature

Le coût d'inscription au rôle d'inscription (liste d'attente) est de vingt dollars (20,00\$) non remboursables.

Signature du client _____ Date _____

Signature d'un représentant autorisé _____ Date de réception _____

Règlements du Club concernant les inscriptions annuelles

I- Les invitations à la carte "pleins-privilèges" se font dans l'ordre suivant : les actionnaires ; puis, par ordre d'ancienneté, les membres "pleins-privilèges" inscrits au cours de l'année précédente, les proches parents d'actionnaires et de membres en procédant par alternance entre ces deux groupes, à raison d'une (1) inscription à la fois dans chaque groupe ; enfin, les personnes inscrites au rôle d'inscription en suivant l'ordre chronologique.

II- Les invitations à la "carte-semaine" se font dans l'ordre suivant : les actionnaires ; puis, par ordre d'ancienneté, les membres en règle inscrits l'année précédente, les personnes inscrites au rôle d'inscription en suivant l'ordre chronologique ; enfin et jusqu'à un maximum de 75, les enfants des actionnaires et des membres en procédant par alternance entre ces deux groupes, à raison d'une (1) inscription à la fois dans chaque groupe.

III- Les invitations à la "fin de journée" se font dans l'ordre suivant : les actionnaires ; puis, par ordre d'ancienneté, les membres en règle inscrits l'année précédente, les personnes inscrites au rôle d'inscription en suivant l'ordre chronologique.

IV- Les invitations au "droit de jeu limité" se font dans l'ordre suivant : les étudiants ou juniors détenteurs d'une action, les étudiants ou juniors de la MRC de Lotbinière et de la Municipalité de St-Etienne-de-Lauzon, les juniors ou étudiants parents de membres et, s'il y a disponibilité, les juniors ou étudiants de toute autre région.

--- Puisque la liste d'attente est conçue pour l'obtention d'une carte "pleins-privilèges", en signant ce formulaire, vous demeurez sur la liste aussi longtemps que le Club ne vous a pas offert cette option. Donc, contrairement à la carte "pleins-privilèges", le fait de refuser l'offre au statut de "membre semaine" n'a pas pour conséquence de rayer votre nom de la liste d'attente.

--- De même, le fait d'accepter la "carte-semaine" pour une saison donnée ne vous assure pas (automatiquement) l'obtention de la carte "pleins-privilèges" au renouvellement de l'année suivante.

--- Pour les inscriptions annuelles, notez que les disponibilités ne sont connues qu'à la mi-février de chaque année et le Club contactera les personnes éligibles à cette date ou avant. S'il y a lieu, assurez-vous de nous avoir fait connaître vos changements d'adresse et de numéros de téléphone.

Catégorie de membres et droits s'y rattachant

I- Carte «pleins privilèges» : Jouer en tout temps tant sur semaine que sur fin de semaine ; participer aux tournois du Club ; avoir accès aux clubs affiliés et profiter des prix "Club Pro" à la boutique.

II- Carte semaine : Jouer en tout temps du lundi au jeudi, et, à compter de quinze (15) heures, les samedi, dimanche et jours fériés ; participer aux tournois du Club sur fin de semaine ; avoir accès aux clubs affiliés et profiter des prix "Club Pro" à la boutique et du même délai de réservation que les membres "pleins privilèges".

III- Carte fin de journée : Jouer à compter de seize (16) heures du lundi au dimanche ; participer aux tournois du Club sur fin de semaine ; avoir accès aux clubs affiliés et profiter des prix "Club Pro" à la boutique et du même délai de réservation que les membres "pleins privilèges".

IV- Droit de jeu limité : Jouer au golf en tout temps du lundi au jeudi sauf les jours fériés ; avoir accès aux clubs affiliés ; participer aux tournois du Club sur fin de semaine et profiter des prix "Club Pro" à la boutique et du même délai de réservation que les membres «pleins privilèges».